



LA CROIX DES CHANOINES COMTES DE LYON

Par l'abbé SACHET. — Eleuthère Brassart, Montbrison, 1896.

PARLER de croix et décoration est tout à fait de mise, à notre époque, la plus décorée qui fût jamais.

Du reste, la croix des chanoines de Saint-Jean a trouvé, en M. l'abbé Sachet, un historien érudit, en même temps qu'écrivain agréable. « Si le sujet est modeste », ainsi qu'il le dit lui-même, l'auteur y a trouvé matière à un magnifique volume, d'une lecture instructive, plein de renseignements précieux et semé de quarante dessins ou fac-similés.

Dès l'année 1722, nous apprend-il, le roi avait accordé aux comtes de Lyon le privilège de porter une croix, suspendue à un cordon rouge, brodé d'or. Aucune forme particulière n'étant indiquée pour cette croix, on peut présumer qu'elle devait se rapprocher des croix épiscopales, ornée, toutefois, d'un médaillon au milieu, portant à l'avant l'image de la Vierge Marie et au revers celle de saint Jean.

Mais les lettres royales stipulaient que Messieurs les comtes recevraient la croix des mains de l'archevêque : là gisait la difficulté. Les chanoines se considéraient comme les pairs de l'archevêque, abstraction faite du caractère épiscopal. Celui-ci, du reste, n'était admis au chœur que